

**Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat**

le 16 décembre 2011

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 12, 13 et 14 décembre 2011

2011 DF 80 Contrat d'occupation du domaine public, concession de travaux pour l'occupation du restaurant Laurent, 41 avenue Gabriel (8e).

M. Bernard GAUDILLÈRE, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1415-1 et suivants, L.2121-29 et L.2511-13 ;

Vu l'avis du Conseil du 8e arrondissement en date du 29 novembre 2011;

Vu le projet de délibération en date du 29 novembre 2011, par lequel M.le Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer un contrat d'occupation du domaine public – concession de travaux pour l'occupation et l'exploitation du restaurant Laurent 41 avenue Gabriel à Paris 8e ;

Sur le rapport présenté par M. Bernard GAUDILLÈRE au nom de la 1ère Commission ;

Délibère :

Article 1 : M. le Maire de Paris est autorisé à signer le contrat d'occupation du domaine public – concession de travaux pour l'occupation du restaurant Laurent 41 avenue Gabriel à Paris 8e, pour une durée de 10 ans à compter de la notification du contrat, avec la Société Européenne des Grands Restaurants, ayant son siège 41 avenue Gabriel à Paris 8e arrondissement.

Article 2 : Les recettes correspondantes seront imputées sur le budget de fonctionnement des années 2012 et suivantes dans la rubrique fonctionnelle 20 nature 757 (revenus des immeubles).

Article 3 : Le concessionnaire est autorisé à déposer toutes les autorisations administratives nécessaires à la réalisation du projet, exigées par les législations et réglementations en vigueur, notamment le code de l'urbanisme, de l'environnement ou du patrimoine, telles que permis de construire, permis de démolir, déclaration préalable.